



*Communiqué de presse  
Paris, le 9 novembre 2018*

## **Les grandes orientations de la politique forestière régionale présentées lors de la première Commission régionale de la forêt et du bois d'Île-de-France**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France, Michel Cadot et la Présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, ont réuni, le mercredi 7 novembre, les acteurs économiques de la filière forêt-bois, les collectivités territoriales, les associations d'usagers de la forêt et de protection de l'environnement ainsi que l'ensemble des services de l'État et de la Région pour l'installation de la première Commission régionale de la forêt et du bois. Cette commission est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les orientations de la politique forestière régionale, dans le cadre de la croissance verte et de la transition énergétique, pour créer de la valeur et de l'emploi en mobilisant et en transformant la ressource locale tout en répondant aux attentes des citoyens en matière d'accueil du public et de préservation de la biodiversité. Ces travaux complètent la stratégie régionale pour la forêt et le bois votée par la Région Île-de-France en novembre 2017.

### **Une mission stratégique**

Inscrite dans [la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt](#) du 13 octobre 2014, la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre dans la région des orientations de la politique forestière, en prenant en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de la forêt et en cohérence avec les politiques régionales, nationales et communautaires ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services. Ces orientations stratégiques prendront forme dans le futur Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) d'Île-de-France, en cours d'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le PRFB, co-piloté par l'Etat et le Conseil régional et élaboré en concertation avec tous les acteurs économiques de la filière forêt bois, la société civile, les services de l'Etat et les collectivités, est le document cadre de la politique forestière régionale pour les dix prochaines années.

### **Les grandes orientations de la politique forêt-bois régionale**

Avec 263 000 ha et un taux de boisement de 23 %, la forêt francilienne occupe une place prépondérante dans le paysage d'Île-de-France. Actuellement, 742 000 m<sup>3</sup> de bois sont récoltés par an en Île-de-France, pour un volume sur pied de plus de 44 millions de m<sup>3</sup>. A horizon 2029, ce sont entre 129 000 et 273 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires qui seront prélevés de manière durable, afin de contribuer notamment à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone de la France, tout en prenant en compte les spécificités de l'Île-de-France.

En plus d'être un vecteur avéré du développement économique régional, la forêt francilienne se retrouve au cœur de multiples enjeux sociaux et environnementaux. L'importance des milieux forestiers pour la biodiversité francilienne est incontestable puisqu'ils représentent près des trois quarts des réservoirs de biodiversité. Plus des deux tiers des sites Natura 2000 sont localisés en forêt et le tiers des parcs naturels régionaux sont composés par ces espaces forestiers.

Avec 80 millions de visites par an en forêt domaniale, le rôle social de la forêt francilienne est affirmé. Les forêts d'Île-de-France constituent pour les franciliens des espaces de loisirs et de détente à protéger.

Ce patrimoine d'une grande diversité biologique se doit d'être préservé et géré durablement pour lui permettre d'assurer à long terme son rôle social et écologique, tout en valorisant son potentiel économique.

C'est dans ce contexte qu'ont été élaborés, en concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois, de la société civile, des services de l'Etat et des collectivités, les grandes orientations de la politique forestière régionale, que l'on retrouve dans le PRFB :

- Dynamiser de manière durable la gestion forestière, dans le respect des autres usages de la forêt, dans un contexte de changement climatique ;
- Développer des approches ascendantes et territoriales, fondées sur des acteurs mobilisés autour d'un projet de développement forestier, notamment pour communiquer auprès du grand public sur l'utilité économique et environnementale de la gestion durable des forêts ;
- Assurer le renouvellement des peuplements, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique et du contexte de changement climatique ;
- Développer une filière feuillue locale dans le bois construction ;
- Structurer la filière bois énergie, et améliorer sa performance environnementale et énergétique ;
- Maintenir l'emploi dans tous les bassins de production de la région ;
- Garantir l'accueil du public en forêt et la préservation et valorisation des services rendus par les espaces boisés (biodiversité, eau, sols, séquestration du carbone...).

Le PRFB, son évaluation environnementale ainsi que son articulation avec la Stratégie régionale pour la forêt et le bois, ont été présentés aux membres de la Commission régionale de la forêt et du bois. Ces derniers ont approuvé les travaux d'élaboration et la version projet du programme, permettant d'enclencher la suite des travaux. Les franciliens auront la possibilité de contribuer à la version finale du PRFB lors de la consultation du public au printemps 2019.

### **Une co-élaboration Etat-Région que l'on retrouve dans un appel à projet unique en France**

Dans le cadre de la stratégie régionale pour la forêt et le bois, adoptée par la Région Île-de-France, l'Etat s'est associé avec la région et la banque publique d'investissement pour lancer un appel à projets commun pour le soutien à la structuration des filières agricoles alimentaires, matériaux et produits biosourcés ainsi que forêt-bois en Île-de-France. Cet appel à projet « Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes » vise à dynamiser le tissu économique local, diversifier les débouchés des agriculteurs franciliens et répondre aux attentes des franciliens pour une alimentation locale et biologique. Il vise également à soutenir l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés afin de créer des emplois en Île-de-France, générer de la valeur ajoutée et réduire les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pour en savoir plus : <http://leaderpia.iledefrance.fr/Filieres-Agricoles-Forestieres-PIA>

#### **Contacts presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Région Île-de-France : 01 53 85 66 45  
[servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)  
<https://www.iledefrance.fr/>  
[@iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)